

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~- permis d'urbanisation~~
- ~~- modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~- permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~- certificat d'urbanisme n° 2~~

Le demandeur est Madame Maria EIJGENRAAM

demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 6960 MANHAY, Hé du Seigneur, Odeigne n° 17

Le terrain concerné est situé à MANHAY-ODEIGNE, Hé du Seigneur n° 17 et cadastré Section A n° 1074 K3 (lot n° 19)

Le projet consiste en la régularisation d'un chalet

et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation délivré en date du 14 juillet 1968 à la SPRL « A.H.C. » et modifié le 14 décembre 1970 :

- Article 3 : -implantation partiellement en dehors de la zone de construction latéralement et à l'avant.
- Article 5 : -pente de toiture de l'annexe latérale de moins de 20 degrés.
 - dépassant de toiture sur les pignons latéraux et sur les murs gouttereaux de 60 cm.
- Article 6 : -couverture de toiture en polytuiles à ondes de ton noir
 - souche de cheminée en buse inox en façade arrière
- Article 9 : citerne à gaz aérienne existante.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 octobre 2019 au 28 octobre 2019 au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 09 octobre 2019.

La Directrice générale f.f,



T. CORNET



Le Bourgmestre,

M. GENERET



(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire